



COMMENT UTILISER SON COMPTE CPF POUR SE FORMER AU METIER DE TELEPILOTE DE DRONE ?

Vous souhaitez vous former au métier de télépilote drone, ou vous spécialisez dans des activités comme la photogrammétrie par drone ou la thermographie, pour cela vous pouvez utiliser votre compte formation CPF.

Les formations associées au métier de télépilote de drone peuvent être éligibles au financement par le CPF. Mais tous les centres de formation ne le proposent pas.

En effet, il faut que ces formations soient certifiées et référencées sur www.moncompteformation.gouv.fr pour être finançables par CPF.

Le CPF est un financement public géré par l'institution publique de la Caisse des Dépôts (<https://www.caissedesdepots.fr/la-caisse-des-depots-gestionnaire-de-mon-compte-formation>) qui accepte de financer une formation (via CPF ou autre organisme public) seulement si elle est certifiée par un organisme compétent.

ABOT, filiale professionnelle du Groupe SNT2, centre de formation Datadocké et certifié Qualiopi, a choisi **TELEPILOTE SAS** comme partenaire hautement qualifié en ce domaine et qui se chargera de certifier les candidats en formation.

- [Certification RS5029](#) – « Piloter un drone dans le secteur du média et de la communication »
- [Certification RS5033](#) – « Piloter un drone dans le secteur du BTP et de la construction »

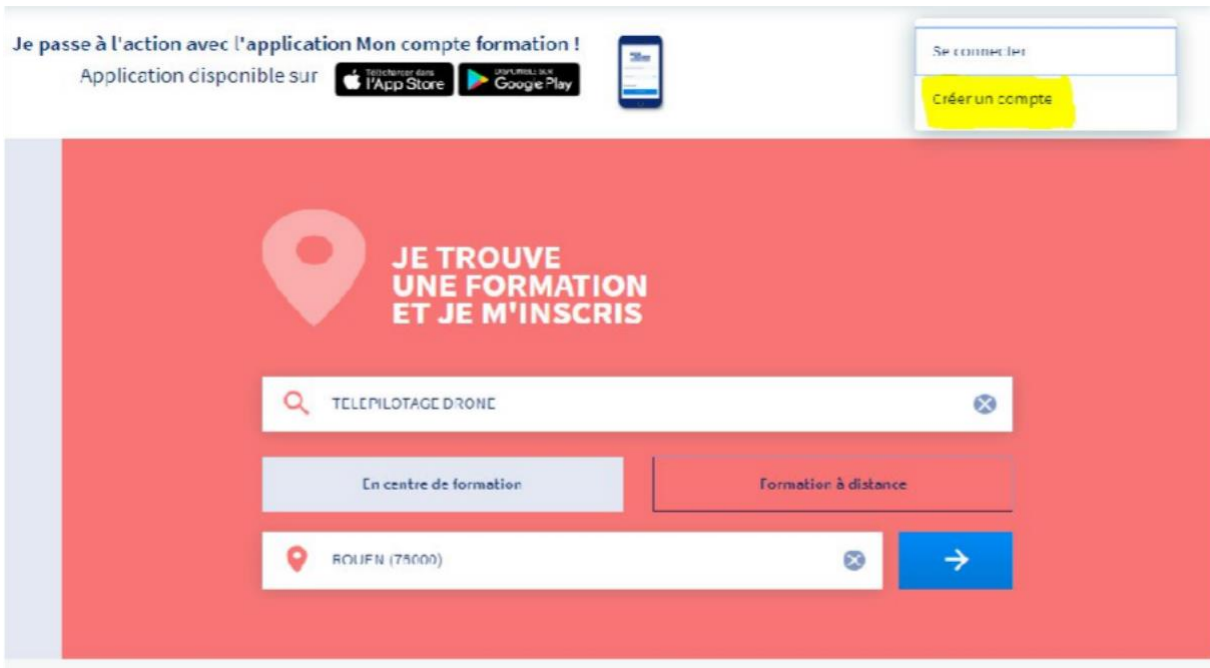
Chaque certification est payante et garantit la qualité de la formation, ce qui assure le financement public et notamment via le CPF.

Comment utiliser votre CPF ?

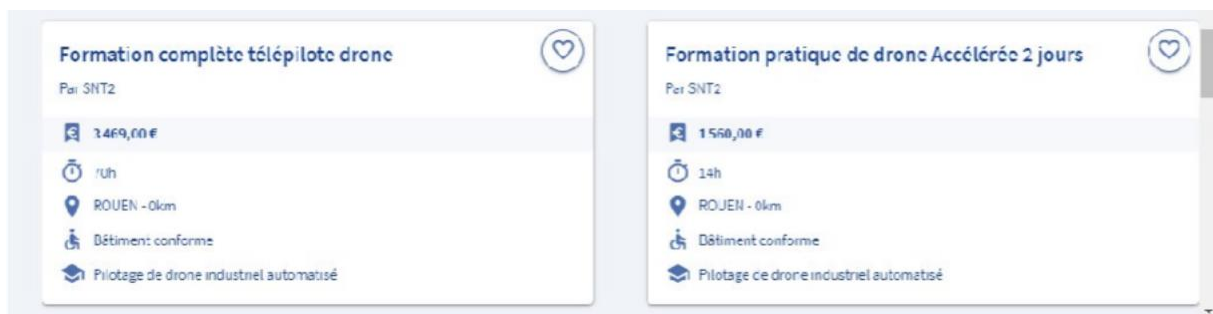
1 – Rendez-vous sur <https://www.moncompteformation.gouv.fr/> -

Créer votre compte personnel si ce n'est pas encore fait.

Vous découvrez le montant disponible sur votre compte qui pourra être utilisé pour financer votre formation.



2 – Sélectionnez la formation que vous souhaitez suivre comme par exemple :



Le montant de la certification TELEPILOTE SAS (380€) est inclus dans le tarif des formations.

3 – Votre centre de formation SNT2 reçoit une notification de demande de formation par CPF.

Nous vous contactons et choisissons ensemble les dates de formations qui vous conviennent.

4- Vous intégrez votre formation.

5- Nous validons votre dossier en ligne et mettons à jour les différentes étapes jusqu'à sa clôture.

Validé Accepté En formation Sortie de formation Service fait déclaré Service fait validé Facturé